

Cas pratiques particuliers

Connaître vos droits en vertu de la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024, est une chose, savoir comment les faire respecter au quotidien, dans le cadre privé ou au travail, en est une autre.

Deux intérêts apparemment contradictoires, mais néanmoins conciliables, entrent en effet constamment en jeu, à savoir d'un côté les **intérêts légitimes du professionnel** et de l'autre **le respect de la vie privée des personnes concernées** par les traitements de données personnelles que ledit professionnel met en place ; intérêts entre lesquels il convient de trouver un **juste équilibre**.

Aussi pour vous aider, l'APDP vous propose une rubrique dans laquelle elle répond à toutes les questions que vous pouvez vous poser, **en tant que particulier**, dès lors que vos données personnelles sont collectées par un responsable du traitement.

Cette rubrique est évolutive et vous pouvez nous aider à l'alimenter en nous contactant à l'adresse suivante : apdp@apdp.mc.

Pour en faciliter la lecture, plusieurs thèmes sont proposés :

- demandes de droits d'accès;
- Internet et réseaux sociaux ;
- ressources humaines ;
- surveillance au travail ;
- vidéosurveillance.